

Mardi 7 septembre 2010

MOTION DE REJET PREALABLE DU PROJET DE LOI DE REFORME DES RETRAITES

PRESENTEE PAR MARISOL TOURAINE, AU NOM DU GROUPE SOCIALISTE, RADICAL ET
CITOYEN

M. le président. J'ai reçu de M. Jean-Marc Ayrault et des membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche une motion de rejet préalable déposée en application de l'article 91, alinéa 5, du règlement.

La parole est à Mme Marisol Touraine.

Mme Marisol Touraine. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, j'ai le privilège aujourd'hui, au nom du groupe socialiste, radical et citoyen, de m'adresser à vous pour vous convaincre qu'une autre réforme des retraites est non seulement possible, mais nécessaire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Je le fais avec gravité, car c'est l'avenir même de notre pacte social qui est en jeu. Je le fais aussi avec une certaine solennité, car c'est ici la colère d'une immense majorité de Français que je veux relayer, ces Français qui ne veulent pas de votre réforme alors que ces trois dernières années ont déjà été pour eux trois années de régression sociale ; ces Français qui, par leur travail au quotidien, font de la France ce qu'elle est, ont la fierté de s'engager et attendent de vous de la reconnaissance, mais ne récoltent que mépris ou indifférence ; ces Français, enfin, chaque jour plus inquiets : inquiets pour le futur de leur emploi, inquiets pour la sécurité de leur retraite et inquiets pour l'avenir de leurs enfants.

À l'heure où nous parlons, des millions de personnes terminent de défiler dans toutes les villes de France. Des centaines de milliers de Franciliens étaient mobilisés à Paris derrière les organisations syndicales, rassemblées et solidaires comme elles ne l'ont pas été depuis des années, pour dire ensemble le refus de votre projet et leur volonté d'être enfin écoutées, d'être enfin respectées.

Le 23 mars dernier, ils étaient près de 800 000 à défiler contre votre politique ; le 27 mai, un million ; le 24 juin, deux fois plus ; aujourd'hui, c'est plus de 2,5 millions de Français qui étaient dans la rue. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC. - « Démago ! » sur les bancs du groupe UMP.*)

C'est tout un pays, c'est tout un peuple qui vous crie sa colère. C'est, au-delà même de ceux qui étaient dans la rue, l'immense majorité de nos concitoyens qui

vous le dit : la France n'en peut plus de votre politique (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP*) qui casse, qui divise et qui détruit.

Vous nous sortez des chiffres, vous nous donnez des statistiques, mais derrière tout cela il y a des histoires de vie. Il y a des hommes et des femmes qui sont fiers de leur travail, qui sont heureux de ce qu'ils accomplissent ; mais il y a aussi des salariés qui sont brisés et qui ne se sentent ni respectés ni reconnus. Est-il besoin de revenir sur ce qu'on a vu ces derniers mois : la souffrance au travail, les suicides dans les grandes entreprises, les hommes et les femmes qui ont le sentiment de pouvoir perdre du jour au lendemain leur emploi, celui-ci étant délocalisé dans un État européen sans qu'on leur ait rien demandé ?

Eh bien, tous ces hommes et femmes, votre réforme les insulte, parce qu'ils ont le sentiment - il faut le dire - que l'addition est lourde. Après l'essorage social du printemps, vous leur proposez aujourd'hui le grand matraquage d'automne.

Mais la vérité, c'est qu'il faut bien trouver quelque part l'argent pour faire des chèques de 30 millions d'euros à Mme Bettencourt et à tous les amis du Fouquet's ! (« *Bravo !* » *sur les bancs du groupe SRC.*)

Certes, ce ne sont pas les amis du Fouquet's qui étaient aujourd'hui dans la rue.

Pourtant, ceux qui ont défilé aujourd'hui, comme tous les autres, veulent une réforme ; mais ils veulent une réforme juste et efficace. Ils vous le disent très clairement et très fortement : ce n'est pas en remettant en cause les garanties construites depuis 1945, ce n'est pas en exposant les plus fragiles, ce n'est pas en faisant payer ceux qui ont eu les carrières les plus précaires que vous parviendrez à répondre aux défis de la période - car ces défis existent. Nous sommes aujourd'hui à un tournant décisif pour notre pacte social : la mondialisation s'intensifie, le monde du travail est bouleversé et notre démographie se transforme.

Comme en 1945, lorsque le Conseil national de la Résistance inventa notre État social, les défis d'aujourd'hui exigent de nous imagination, audace et esprit de justice. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Mais tout cela ne compte pas pour vous. Votre seule obsession, c'est de vous attaquer au symbole de l'âge légal de départ en retraite à 60 ans. Votre unique préoccupation, c'est d'essayer d'arriver dans le moins mauvais état possible à l'échéance présidentielle de 2012.

Les Français veulent d'autant moins de votre réforme qu'elle se fait au prix du reniement de tous les engagements qui ont été pris.

Comment oublier que Nicolas Sarkozy - tout feu, tout flamme, comme à son habitude - avait déclaré en 1993, face à Dominique Strauss-Kahn, qu'il était très attaché au maintien de l'âge légal de départ en retraite à 60 ans pour une bonne raison : parce qu'il l'avait voté.

Faut-il rappeler qu'il a été élu député pour la première fois en 1988 ?

Sans doute aussi a-t-il voté l'abolition de la peine de mort, et pourquoi pas la loi Veil sur l'IVG en 1974 ? (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Je ne vous apprendrai pas, chers collègues de la majorité, que le chef de l'État a tendance à considérer que ce qui est bien ne saurait émaner que de lui !

Pourtant, son attachement à l'une des conquêtes sociales les plus emblématiques du premier septennat de François Mitterrand paraissait sincère ; c'est avec force que, devenu candidat à la présidence de la République, il déclarait dans *Le Monde* au mois de janvier 2007 : « Le droit à la retraite à 60 ans doit demeurer, de même que les 35 heures continueront d'être la durée hebdomadaire légale du travail. »

Lorsque, l'année suivante, le MEDEF et Mme Parisot commencèrent à réclamer le relèvement de l'âge légal à 62 ou 63 ans, il n'hésita pas à répliquer : « Elle a le droit de dire cela ; mais moi, je dis que je ne le ferai pas, pour un certain nombre de raisons. La première, c'est que je n'en ai pas parlé pendant ma campagne présidentielle. Ce n'est pas un engagement que j'ai pris devant les Français, et je n'ai pas de mandat pour faire cela. Et cela compte, vous savez, pour moi. »

Quelle honte ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe SRC.*)

Quelle honte : car, non, cela ne compte pas ! Comment les Français peuvent-ils faire confiance à une majorité dont le principal représentant fait valser les promesses de campagne comme s'il s'agissait de vulgaires slogans publicitaires ? Quelle crédibilité accorder à votre parole quand les engagements pris ne sont pas tenus ?

Ce mensonge d'État a dominé toute la préparation de ce texte. C'est au nom de cette même conception de la politique que vous avez refusé, monsieur le ministre du travail, de négocier avec les organisations syndicales, pourtant convaincues de la nécessité d'une réforme. Jusqu'à ces derniers jours, au mépris de tous vos discours sur la démocratie sociale et sur le rôle des partenaires sociaux, vous les avez ignorées ; et alors que les conseillers de l'Élysée - décidément les hommes forts de ce pouvoir - se sont répandus sur les ondes pour annoncer d'éventuelles modifications du texte, pas un seul syndicaliste n'en a entendu parler. Sans doute ces modifications ne changeront-elles rien à l'injustice de votre projet, mais enfin voilà une bien étrange conception de la démocratie sociale - et de la démocratie tout court d'ailleurs car dans cette affaire le Parlement n'est pas mieux traité !

Commission à huis clos, procédure d'urgence, et maintenant temps programmé : dix-neuf heures cinquante de temps de parole pour le groupe socialiste, radical et citoyen.

Ce compte d'apothicaire ridicule prétend mesurer avec un sablier un débat que vous présentez vous-même comme un débat majeur pour le pays !

Mais c'est somme toute logique : vous répétez aujourd'hui encore sur tous les tons que votre projet était le seul possible et que l'opposition n'a rien à dire.

Non, vous n'avez pas le monopole de la réforme : les Français veulent un autre projet ; les socialistes en proposent un, dont vous avez depuis le premier jour refusé de débattre. Je vais vous le présenter.

Car c'est bien d'une confrontation de projets qu'il doit s'agir.

C'est à ceux dont le travail est la seule fortune que vous demandez des efforts ; nous exigeons la solidarité de ceux qui touchent les revenus du capital. Vous refusez le partage de l'effort ; nous le jugeons indispensable à l'acceptation même d'une réforme par les Français. Vous faites des mesures démographiques le socle unique de votre projet ; nous pensons qu'une réforme durable passe aussi par la recherche de nouvelles ressources et la relance de l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Vous choisissez de relever les seuils d'âge, ce qui pénalise les plus modestes ; nous voulons ouvrir de nouveaux droits et moduler les durées d'assurance pour tenir compte de la pénibilité.

La confrontation des idées n'a pas eu lieu. Nous voudrions qu'elle ait lieu aujourd'hui ; mais à entendre vos réponses, c'est un débat tronqué qui s'annonce.

Pourtant, l'enjeu est majeur. Pour nous, socialistes, une réforme s'impose pour trois raisons.

La première concerne le déficit des régimes de retraite. Le Conseil d'orientation des retraites annonce qu'il faudra trouver plusieurs dizaines de milliards chaque année. Nous ne le contestons pas. Mais quel réquisitoire contre votre politique ! (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe SRC.*)

En 2003 - faut-il le rappeler ? - François Fillon déclarait à cette tribune : « La réforme » - la vôtre, donc - « permettra de couvrir l'intégralité des déficits de nos régimes de retraite, tels qu'ils sont aujourd'hui prévus pour 2020. Elle est donc financée à 100 %. »

Il n'aura pas été nécessaire d'attendre 2020 pour constater votre échec ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*) Dès 2005, le déficit de la branche vieillesse atteignait près de 2 milliards ; il est monté à 4,5 milliards l'année suivante pour atteindre près de 6 milliards en 2008.

C'était bien avant que les effets de la crise ne se fassent sentir ! Quel échec que le vôtre - alors même que vous prétendez nous donner des leçons de responsabilité budgétaire ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Il faut donc remettre l'ouvrage sur le métier. L'évolution de la donne démographique est une chance ; mais elle constitue aussi une contrainte financière. Pour cette raison, on ne peut écarter des mesures démographiques ; c'est la plus injuste que vous choisissiez.

Car si l'allongement de l'espérance de vie est d'abord une bonne nouvelle, n'oublions pas que d'importantes inégalités demeurent. L'espérance de vie d'un ouvrier est toujours de sept ans inférieure à celle d'un cadre, la différence d'espérance de vie sans incapacité est plus grande encore ; concrètement, au cours d'une vie déjà plus courte, les ouvriers passeront plus de temps en incapacité que les cadres. Ne pas en tenir compte serait une faute.

Une réforme est aussi nécessaire parce qu'il faut renforcer la cohésion sociale de notre pays, parce qu'il faut restaurer la confiance des jeunes générations, des actifs, des classes moyennes dans le pacte social qui nous rassemble.

Pour cela, il faut d'abord garantir aux retraités un niveau de pension décent. Or ce n'est plus le cas, à cause de la précarisation du travail, du chômage et du caractère haché des carrières, mais aussi - disons-le - à cause des réformes de MM. Balladur et Fillon.

Ces réformes ont provoqué une diminution du niveau des retraites qui peut atteindre 20 % ! Et l'on assiste au retour de la pauvreté chez les retraités, parmi les femmes surtout. Vous êtes nombreux à évoquer les femmes d'agriculteurs, les femmes de commerçants, les femmes qui ont accumulé les petits boulots. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*) Avec votre réforme, ce mouvement va se poursuivre.

Enfin, une réforme s'impose parce qu'il est indispensable de prendre en compte l'évolution de la société et du monde du travail. La réforme ne saurait être purement comptable. En idéologues libéraux, vous voulez en profiter pour affaiblir les garanties collectives ; il faut au contraire imaginer de nouvelles protections face aux risques nés de l'éclatement des parcours professionnels et de la diversité des attentes personnelles.

Cette volonté - je me permets de vous le rappeler - était déjà celle du Conseil national de la résistance, qui disait son ambition de renforcer la cohésion sociale comme la cohésion démocratique de la nation.

Depuis 1945, nos pays se sont bien sûr apaisés, mais de nouveaux défis ont surgi, qui imposent de toujours garantir qu'à chacun pour soi seront préférées la solidarité et la responsabilité collective. La discontinuité des carrières, le chômage de masse, la précarité des emplois, mais aussi les changements des métiers, la massification de l'éducation : rien de cela n'aurait d'effet sur notre protection sociale ?

C'est cela qu'une réforme devrait prendre en compte, et ce que vous échouez à faire, car vous n'avez pas le courage de vous confronter aux réels enjeux de la période.

Le courage, pour vous, c'est l'injustice.

Comment osez-vous parler de justice quand l'effort que vous imposez au pays porte à plus de 90 % sur les seules épaules des salariés ?

Ce n'est pas en expliquant que vous allez relever d'un point la dernière tranche de l'impôt sur le revenu que vous nous convaincrez, car les chiffres sont têtus.

Sur les 45 milliards nécessaires en 2020, 4 milliards seulement proviennent de ressources nouvelles, et 2 petits milliards des revenus du capital. Il est donc faux de dire, comme vous le faites, que vous mettez à contribution les revenus du patrimoine. Le calcul a été fait : pour les mille plus gros bénéficiaires du bouclier fiscal, cette contribution s'élèvera à quelques centaines d'euros par an : entre 500 et 700 euros ! (« *Honteux !* » *sur les bancs du groupe SRC.*) Ils continueront d'ailleurs évidemment, imperturbablement, à percevoir leur chèque-cadeau du fisc qui, lui, s'élève à plusieurs millions d'euros. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Comment osez-vous parler de justice, quand ce sont les salariés les plus modestes qui vont supporter tout l'effort, quand les inégalités vont s'accroître ? Vous le savez bien, monsieur le ministre : 300 000 personnes chaque année partent à la retraite à 60 ans en ayant déjà cotisé jusqu'à deux années de plus que nécessaire, sans que cela leur rapporte un centime de plus ! Et vous voulez que celles-là cotisent 43 ou 44 ans pour avoir droit à une pension décente ?

Parce qu'elles ont mené une carrière d'emplois précaires ou à temps partiel, un tiers des femmes sont déjà obligées d'aller jusqu'à 65 ans pour bénéficier d'une retraite sans décote, et vous allez exiger d'elles deux années de travail supplémentaires : où est la justice ? Vous leur offrez le choix entre l'indigence et l'épuisement : est-ce, cela, la justice, pour vous ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Vous nous expliquez que ceux qui ont eu des carrières longues ou des métiers pénibles pourront s'arrêter plus tôt. Mais ce n'est pas vrai ! Il faudra être malade, très malade, pour prétendre bénéficier de votre dispositif. Vous défendez une approche individuelle, médicalisée, de la pénibilité, alors que toutes les études, celles de l'OMS comme celles de tous les laboratoires qui travaillent sur le sujet, montrent l'impact différé sur la santé du travail de nuit, du port de charges lourdes, du travail posté.

La pénibilité, monsieur le ministre, ce n'est ni la maladie, ni l'incapacité. La publicité que vous répandez dans la presse nationale prétend qu'un salarié souffrant du dos pourrait partir à 60 ans : elle est mensongère ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Tous les Français ont mal au dos ! Tous les Français pourront-ils partir à 60 ans ?

Comment pouvez-vous, les yeux dans les yeux, dire aux victimes de l'amiante qu'elles n'auraient pas dû être indemnisées ? Avec votre texte, tel aurait pourtant été le cas. (*Exclamations et applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Comment pouvez-vous dire à celles et ceux qui travaillent de nuit, qui portent des charges lourdes, qui sont exposés à des produits toxiques que s'ils ont la chance - la chance ! - de ne pas être malades à 60 ans, ils devraient se réjouir au lieu de

penser que leur espérance de vie en bonne santé, une fois retraités, sera plus courte ?

Quant aux carrières longues, parlons-en. Un seul dispositif serait juste : lorsque la durée de cotisation requise pour obtenir une retraite à taux plein est atteinte, il doit être possible de partir. Avec votre projet, ce sont les ouvriers qui vont payer pour la retraite des cadres supérieurs : vous inventez tout simplement la solidarité à l'envers.

Ayez le courage de le dire : votre réforme va décaler l'âge de départ à la retraite de ceux qui ont commencé à travailler jeunes, comme elle décale l'âge de départ à la retraite de tous les salariés.

Le comble, c'est que cette accumulation d'injustices se fait au nom de l'efficacité et de la responsabilité, alors que, comme l'a démontré le président de la commission des finances, vous ne financez le système ni à court, ni à long terme.

En 2011, il manquera au bas mot 25 milliards. En 2018, vous frôlez un équilibre fragile, que la présidente de la CNAV juge elle-même instable. Et encore ! Vous n'y arrivez qu'au prix de deux tours de passe-passe.

Le premier a déjà été évoqué ; c'est une véritable entourloupe comptable puisque 15 milliards restent non financés : vous les appelez benoîtement « contribution nette de l'État », ce qui veut dire tout simplement endettement supplémentaire. Le second est un véritable hold-up sur les générations futures : vous voulez faire main basse sur les 34 milliards qui constituent aujourd'hui le Fonds de réserve des retraites.

Votre argument, monsieur le ministre, n'est pas sérieux : c'est demain, dans les années 2020 que le déficit démographique atteindra son maximum. Or ce fonds de réserve a été conçu pour faire face aux déficits structurels, pas pour passer l'éponge sur les mauvais comptes issus de votre mauvaise gestion ! Nous allons donc nous retrouver, en 2019, devant la nécessité de sauter sans parachute dans le vide, dans l'inconnu, parce le défi démographique sera là, mais plus les réserves du fonds. Il n'y aura plus de ressources auxquelles recourir. Et vous n'apportez aucune solution.

Tant d'imprévoyance ne peut que conforter les jeunes dans leur méfiance. Pour un certain nombre de ceux qui sont ici, l'objectif est clair et avoué : inciter les Français à s'assurer individuellement puisque la solidarité collective ne suffira pas. (*« Eh oui ! » sur plusieurs bancs du groupe SRC.*)

« Ouvrons des comptes d'épargne-retraite ! », disent-ils. Quelles ont été les seules avancées à l'issue des travaux que nous avons menés en commission des affaires sociales ? L'introduction d'amendements de la majorité visant à favoriser l'épargne-retraite. Comme vous le faites pour la santé et pour tout le reste, votre réforme prépare le déplacement des financements vers l'assurance individuelle. Votre message s'adresse aux agences de notation et au MEDEF - Mme Lagarde ne se prive pas de le dire.

Monsieur le ministre, à tout moment, dans tous vos discours, vous dégainez les comparaisons internationales : la France serait le vilain petit canard de l'Europe, un pays de paresseux et de profiteurs sociaux, et il serait inadmissible de ne pas s'engager dans le sens qui a été emprunté ailleurs. Mais comparons ce qui est comparable ! Vous nous dites que chez nos principaux voisins, l'âge de départ en retraite est de 65 ans, mais chez nous aussi : c'est l'âge de départ sans décote !

Dans les autres pays européens, l'âge de référence n'est pas l'âge légal de départ en retraite mais l'âge de départ sans décote. C'est tellement vrai que si l'on se penche non plus sur les âges légaux mais sur l'âge effectif, celui auquel les salariés quittent le marché du travail, la proximité des situations en Europe est frappante : 61,5 ans en France, la même chose en Espagne, 62 en Allemagne.

On voit bien que là où vous prétendez qu'il y a des gouffres ou des abîmes entre la France et les autres pays, il y a en réalité beaucoup plus de proximité et de rapprochements à faire. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*) Regardons de plus près comment cela fonctionne dans ces pays tellement responsables que vous nous citez à longueur de discours. Qu'en est-il en Allemagne ? On peut partir avec trente-cinq annuités de cotisation contre quarante et une chez nous.

Et en Espagne ? Avec quinze annuités de cotisation, on peut bénéficier d'une pension égale à 50 % du salaire de référence, et avec trente-cinq annuités de cotisation, l'on a droit à 100 %.

De plus, il y a une différence que vous n'évoquez jamais : la France est la lanterne rouge européenne pour l'emploi des seniors. Les autres pays européens, eux, se sont occupés de l'emploi avant de s'occuper des retraites, alors que vous, vous vous occupez des retraites pour fabriquer des chômeurs ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Certes, il fallait du courage pour faire une réforme qui soit juste, mais vous avez préféré une stratégie électoraliste de court terme. (*Exclamations sur les bancs du groupe UMP.*) Votre problème, ce n'est pas la retraite des Français, mais l'élection présidentielle de 2012 ! (*Mêmes mouvements.*) Alors que pour nous, socialistes, l'enjeu est majeur. Ainsi, dès le mois de mai dernier, c'est-à-dire avant même que vous ne fassiez connaître votre projet, le parti socialiste a décliné le sien et l'a présenté aux Français. À la posture nous préférons l'esprit de responsabilité ; à la provocation, nous préférons la proposition. Nous prônons une réforme globale, à la fois financière et de société, seule capable de garantir la pérennité de notre système de retraite par répartition. Je vous présenterai notre projet autour de quatre axes.

Tout d'abord, l'horizon de la réforme.

Les règles du jeu applicables dans la durée doivent être connues une bonne fois pour toutes parce que notre société a besoin de repères stables. Il est raisonnable de se projeter à l'horizon 2025 tout en se dotant des instruments qui permettront de poursuivre au-delà l'action engagée. C'est pour cette raison qu'il est criminel

de siphonner le fonds de réserve des retraites mis en place pour faire face au pic démographique de la prochaine décennie !

Nous proposons non seulement que ce fonds soit préservé, mais qu'il soit abondé par une taxe exceptionnelle sur les profits des établissements financiers (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC*), pour lesquels aujourd'hui la crise semble n'être plus qu'un mauvais souvenir ! Nous voulons anticiper et dire aux Français que leurs efforts actuels ne seront pas vains : le fonds de réserve comporte aujourd'hui 34 milliards, il en comporterait, si rien n'était changé, 75 milliards en 2020, alors qu'avec notre projet, il atteindrait 140 milliards en 2025, ce qui permettrait d'affronter en meilleure posture la période suivante.

Après l'horizon de la réforme, j'en viens à la nécessité d'un effort qui soit partagé. Il faut en effet un effort partagé si l'on veut qu'il soit accepté et que nos régimes de retraite soient financés. L'effort doit être partagé par tous les salariés, du secteur public comme du secteur privé. (« Ah ! » *sur les bancs du groupe UMP.*) Mais contrairement à vous, mesdames, messieurs de la majorité, qui cherchez sans cesse à opposer le public et le privé (*Protestations sur les bancs du groupe UMP*), qui décrivez les fonctionnaires comme des privilégiés et présentez les services publics comme des boulets sociaux (*Mêmes mouvements*), nous, nous ne stigmatisons pas les uns, nous n'exonérons pas les autres ! C'est précisément au moment où vous gelez les traitements des fonctionnaires que vous décidez d'augmenter fortement leurs cotisations ! Vous entretenez des illusions honteuses selon lesquelles la retraite des fonctionnaires serait supérieure à celle des salariés du privé, alors que c'est un mensonge, vous le savez fort bien, en raison de la non-prise en compte des primes dans le calcul des pensions et du niveau de qualification dans la fonction publique.

Nous proposons d'uniformiser, si nécessaire, les avantages familiaux, et surtout d'améliorer la situation des polypensionnés, c'est-à-dire de 38 % des retraités.

Nous proposons que soit supprimé le seuil de 15 ans dans la fonction publique pour l'ouverture de droits à la retraite et que soit revue la manière de prendre en compte les vingt-cinq meilleures années pour les polypensionnés.

Mais si l'effort doit être partagé entre les salariés, il doit aussi être assumé par les détenteurs de capitaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*) On ne peut pas nous expliquer que la crise précipite les échéances, qu'il y va de la survie même du régime de retraite, sans chercher avec imagination et audace de nouvelles ressources. On ne peut pas nous expliquer, d'un côté, que le déficit est abyssal et, de l'autre, qu'il y a des ressources auxquelles il ne faut absolument pas faire appel parce que, par dogme, par principe, par idéologie, il est impossible de toucher à certains prélèvements. Les socialistes, eux, assument un tel choix : il s'agit bien d'un choix politique majeur quand nous proposons de rapprocher la taxation du capital de celle du travail. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe SRC.*) Oui, il faut revenir sur un certain nombre de niches, telles que la « niche Copé » (*Exclamations sur les bancs du groupe SRC*), qui aboutit à taxer davantage les petites entreprises que les plus grandes.

L'ensemble de ces mesures permettraient de faire face dès aujourd'hui au déficit actuel né de la crise, et d'engager le rétablissement de l'assurance vieillesse sur des bases assainies.

Pour faire face au déficit à venir, une augmentation modérée des cotisations vieillesse nous paraît normale car, il faut le rappeler, le financement des régimes de retraite repose d'abord sur les cotisations. Il ne nous semble pas choquant de demander à l'ensemble des salariés une augmentation de 0,1 % par an pendant dix ans. Que l'on ne nous parle pas de matraquage fiscal alors que, depuis 2007, la droite a créé dix-neuf nouvelles taxes, des franchises médicales à la hausse de la redevance télé, et qui, elles, pèsent sur l'ensemble de nos concitoyens au lieu de peser sur les plus fortunés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Le troisième axe de nos propositions concerne les mesures démographiques. Elles sont nécessaires. Contrairement à ce que vous soutenez, nous ne les refusons pas, mais nous ne voulons pas en faire le seul pivot de la réforme. Nous refusons les vôtres parce qu'elles sont injustes. Il est évident que l'allongement de l'espérance de vie doit être pris en compte ! Mais il est absurde de faire passer tous les Français sous la même toise. La clé, c'est la prise en compte de l'espérance de vie en fonction de la réalité des parcours professionnels de chacun. C'est pour cette raison que nous faisons de la pénibilité un des enjeux majeurs de cette réforme et que nous affirmons qu'il est temps de proposer un nouveau droit : celui de la prise en compte de la pénibilité. Je l'ai dit : nous refusons votre démarche. Nous défendons une approche collective de la pénibilité, qui n'a rien à voir avec la création de nouveaux régimes spéciaux ! L'exposition d'un salarié à des facteurs de pénibilité au cours de sa carrière doit ouvrir le droit à une majoration de durée d'assurance, par exemple de 10 % du temps d'exposition. Concrètement, un salarié qui a été exposé pendant dix ans à un ou plusieurs facteurs de pénibilité bénéficierait d'une majoration de durée d'assurance d'au moins un an. C'est une question de justice.

Vous nous dites : « Cela n'existe pas, cela ne s'est jamais fait, ce serait une innovation. » La belle affaire ! Pourquoi la France devrait-elle renoncer à être pionnière en matière sociale ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

En plus, ce que vous dites est faux : certains pays commencent à s'engager dans cette voie en mettant en place des mécanismes qui ne s'appellent pas « prise en compte de la pénibilité », mais qui reviennent exactement au même. Rappelons aussi qu'en France, dans le cadre des sociétés de secours mutuel, était admis, dès le XIX^e siècle, le principe d'une usure différente selon les métiers et sa réparation par l'attribution plus ou moins précoce d'une pension. La loi du 30 décembre 1975 avait ouvert le droit de bénéficier d'une retraite à taux plein dès 60 ans pour ceux qui avaient travaillé à la chaîne ou au four, ou qui avaient été exposés aux intempéries. Depuis, de nombreux autres dispositifs de cessation anticipée d'activité ont été mis en place.

Nous proposons une approche plus globale, qui ne définisse pas des métiers pénibles mais des facteurs de pénibilité, et qui ouvre le droit à une juste compensation pour tous les salariés concernés.

C'est dans ce cadre, dès lors que nous aurons défini un nouveau droit de la pénibilité, que nous pourrions réfléchir à l'allongement de la durée de cotisation, qui doit passer à 41,5 annuités d'ici à 2020. Nous disons clairement qu'un nouvel allongement ne peut être exclu au-delà, et c'est la raison pour laquelle un grand rendez-vous doit être prévu en 2025 afin d'examiner les conditions dans lesquelles l'effort engagé devrait être poursuivi. L'allongement de la durée d'assurance est le seul juste puisqu'il permet à ceux qui ont commencé à travailler plus jeunes de partir plus tôt. Aux jeunes qui font des études, nous voulons proposer, lors de leur premier emploi, d'opter pour une surcotisation étalée sur une période de dix à quinze ans leur permettant de valider jusqu'à trois années d'études. Nous précisons que les stages de fin d'études doivent ouvrir des droits à la retraite.

Le second levier démographique réside dans les mesures d'incitation. Il ne s'agit pas seulement pour nous d'un dispositif technique, mais d'un choix de société, et c'est la raison pour laquelle nous parlons de « retraite choisie ». Il faut que les conditions de départ en retraite ne soient pas rigides et s'appliquent de façon différente selon les parcours professionnels, selon les choix personnels. Le système actuel a été mis en place à une époque où les rythmes de vie, les carrières, le déroulement de la vie familiale étaient à peu près les mêmes pour tout le monde.

Aujourd'hui, nous le savons bien, on ne peut pas consacrer la première partie de sa vie à la formation, la deuxième à sa carrière professionnelle, pour profiter ensuite de sa retraite. Aujourd'hui, nous vivons au rythme des ruptures de parcours, des changements de métier, des recompositions familiales.

Puisque tout bouge et tout change, il faut articuler autrement le socle des droits sociaux collectifs et leur déclinaison individuelle.

Nous le disons clairement : il faut protéger ceux qui ont commencé à travailler jeunes ou qui ont eu des métiers difficiles, tout en incitant les autres à travailler plus longtemps.

Nous le disons très clairement : l'âge légal de départ en retraite doit rester fixé à 60 ans car c'est une protection pour ceux qui ont commencé à travailler jeunes, pour les plus modestes, et c'est aussi une liberté pour les autres. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

Nous le disons solennellement : l'âge de départ en retraite sans décote doit rester fixé à 65 ans car c'est le meilleur rempart des hommes et des femmes usés par des parcours chaotiques.

Mais nous le disons aussi : il faut moduler les bonifications d'assurance - les surcotes - et leur mode de versement, et encourager ceux qui le peuvent ainsi que ceux qui le souhaitent sans en avoir toujours la possibilité, par exemple dans la fonction publique, à travailler plus longtemps.

Selon nous, l'exigence de justice se réfère à une égalité qui doit être réelle, qui tienne compte des situations différentes des hommes et des femmes, et pas simplement des droits théoriques qui leur sont offerts.

Le dernier axe de notre projet est évidemment celui de l'emploi. Aucune réforme durable n'est envisageable sans une forte amélioration de l'emploi. Sans revenir sur les chiffres déjà donnés, je rappelle que la France est la lanterne rouge européenne en matière de chômage des jeunes et de taux d'emploi des seniors.

Parlons de l'emploi des femmes. L'accumulation des inégalités professionnelles explique que la retraite des femmes soit inférieure de 40 % à celle des hommes. Nous proposons très concrètement une meilleure valorisation du temps partiel pour les droits à la retraite et l'extension dès maintenant de l'assurance vieillesse complémentaire obligatoire aux femmes d'exploitants agricoles.

Et je le répète : nous sommes résolument hostiles au relèvement à 67 ans de l'âge auquel peut se percevoir la retraite sans décote, car ce sont les femmes qui en sont victimes. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*)

Sur le front de l'emploi des seniors, les nouvelles restent mauvaises. À cause de votre politique, le chômage des plus de 50 ans ne cesse de progresser - plus de 20 % en un an - et la France se situe très loin derrière les pays scandinaves, l'Allemagne et les Pays-Bas.

Monsieur le ministre, pour faire face à cette situation, il ne s'agit pas de proposer un CDD seniors, mais de sonner la mobilisation générale, de s'inspirer de ce qui a été fait au Canada, en Finlande, dans les pays scandinaves ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.*) Alors que vous ne cessez de vous référer aux exemples étrangers, pourquoi ne le feriez-vous pas dans ce domaine ?

Il faut garantir l'accès à la formation après 50 ans, accompagner les salariés tout au long de leur vie professionnelle, adapter les postes aux salariés plutôt que l'inverse.

Tout cela passe par la généralisation des dispositifs de tutorat, l'encouragement aux départs en retraite progressive, la limitation voire la suppression du travail de nuit et des tâches physiques après 55 ans.

C'est par la généralisation de ces pratiques que nous obtiendrons des résultats à l'instar de la Finlande. Afin d'y parvenir, il faut accepter de moduler les cotisations payées par les entreprises, sinon elles ne joueront pas le jeu.

Messieurs les ministres, mes chers collègues, c'est sur cette base que les socialistes proposent un plan équilibré, financièrement et socialement. C'est sur cette base que nous abordons le débat, pour autant que vous acceptiez enfin d'y participer.

Il vous appartenait de construire une nouvelle étape de notre contrat social, de proclamer que face à la dureté de la mondialisation, face à la violence du monde du travail, vous ne renoncez pas.

Il vous revenait d'entendre ces hommes et ces femmes qui ne veulent pas de la pauvreté pour seul horizon, qui veulent que le travail soit symbole d'émancipation et non de résignation.

Il vous incombait de porter haut et fort les valeurs de notre République, mais vous avez préféré opposer les Français les uns aux autres, distendre les solidarités, imposer en force une réforme d'injustice.

Pierre Mendès France disait : « La République doit se construire sans cesse car nous la concevons éternellement révolutionnaire, à l'encontre de l'inégalité, de l'oppression, de la misère, de la routine, des préjugés, éternellement inachevée tant qu'il reste des progrès à accomplir. »

C'est cette exigence qui nous guide. C'est cette exigence que les Français attendent de vous. *(Mmes et MM. les députés du groupe SRC se lèvent et applaudissent - Applaudissements sur les bancs du groupe GDR.)*